

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU
COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU VENDREDI 05 FÉVRIER 2016
À PIERREFEU-DU-VAR À 14H30

Date de la convocation : Le 29 janvier 2016

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 1

Nombre des voix fixé par les statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau : 23

MEMBRES	VOIX
C.C.V.G. (Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès- Ville, Solliès-Toucas)	5
C.C.V.I. (Méounes les Montrieux)	1
CARNOULES	1
COLLOBRIERES	1
LA CRAU	2
CUERS	1
HYERES	8
PIERREFEU	1
PIGNANS	1
PUGET-VILLE	1
SIGNES	1
TOTAL	23

L'an deux mille seize et le cinq février à quatorze heures trente, les délégués désignés par les Communes membres, se sont réunis au siège du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau fixé par les statuts de ce dernier, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-neuf janvier deux mille seize par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrick MARTINELLI - Commune de Pierrefeu-du-var, Madame Isabelle MONFORT - Commune d'Hyères, Monsieur Michel ARMANDI - Commune de Collobrières, Monsieur Joseph FABRIS - Commune de Signes, Monsieur Gérard PUVEREL - Commune de La Farlède (C.C.V.G.), Monsieur Jacques TENAILLON - Commune de Cuers, Monsieur Alain BADOUR - Commune de Solliès-Ville, Monsieur Christian DAVID - Commune de Carnoules, Monsieur Philippe LAURERI - Commune de Solliès-Pont

POUVOIRS : Madame Catherine DURAND – Commune de La Crau donne pouvoir à Monsieur Patrick MARTINELLI

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Gérard PUVEREL, à l'unanimité : 20 voix (18 + 2 pouvoirs)

Le Président ouvre la séance.

POINT 1 : ETUDE COMPLEMENTAIRE A L'ETUDE DES VOLUMES PRELEVABLES

Le compte-rendu du groupe de travail sur l'étude des volumes prélevables a été transmis en pièce-jointe de la convocation, ainsi que l'avenant proposé par le bureau d'études et une réponse du bureau d'études précisant l'intérêt de réaliser les compléments à l'étude.

La réalisation du complément d'étude semble indispensable au vu des résultats attendus. La réalisation du complément d'études permettra une estimation des volumes prélevables mois par mois et donc plus juste pour les préleveurs (plutôt qu'une estimation lissée sur une année estimée à partir du mois le plus sec un an sur cinq).

Le complément d'étude d'un montant de 8 500 € HT est subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 80%.

Le bureau d'études BRLi, représenté par Madame Marion MAHÉ, a présenté l'intérêt de réaliser les compléments précisés dans l'avenant. L'agence de l'eau RMC, représentée par Madame Cécile MONIERE, était présente pour répondre aux questions des conseillers syndicaux.

Madame Cécile MONIÈRE précise que l'objectif de l'étude des volumes prélevables est de trouver un consensus en commission thématique quantité de la CLE. La révision des seuils se fait après discussion au sein de cette commission thématique. Des objectifs à court terme, moyen terme et long terme peuvent être fixés. Il s'agit de trouver des actions à mener dans le cadre du SAGE et PGRE (programme de gestion de la ressource en eau).

Monsieur Philippe LAURERI précise qu'il a été demandé dans le cadre de l'étude des volumes prélevables – volet agricole, de mettre en place des compteurs sur les canaux des ASA. Il est précisé qu'il a été tenu compte de la restitution dans la ressource par les STEP et les Canaux.

Monsieur Christian DAVID demande si les collectivités seront obligées d'acheter de l'eau à la SCP ou au Syndicat de l'Est dont les coûts ne sont pas maîtrisés à l'issue de l'étude sachant que le Préfet sera amené à fixer des limites.

Madame Isabelle MONFORT précise que Hyères a investi 2,3 millions d'euros pour préserver la nappe alluviale dans le cadre du projet Aquarenova. Elle précise que les volumes disponibles sont mesurés en permanence dans le cadre de ce projet.

Monsieur Michel ARMANDI précise qu'il est nécessaire d'avoir des données des volumes prélevables par rapport aux disponibilités à un moment donné.

Madame Isabelle MONFORT précise qu'aujourd'hui les autorisations sont basées sur des données annuelles.

Madame Cécile MONIÈRE précise que les débits mensuels bruts sont donnés dans l'EVP ainsi que les débits réservés en aval d'un ouvrage et les débits nécessaires pour le milieu.

Madame Marion MAHÉ précise que définir des débits à une échelle plus large ne permettra pas aux services de l'état de fixer des seuils précis. En réponse à une question de Monsieur Christian DAVID, Marion MAHÉ précise que les apports de la SCP ont été pris en compte dans l'étude du volet agricole qui est par ailleurs très complet.

Madame Isabelle MONFORT n'est pas d'accord avec la méthodologie proposée par le bureau d'études. Elle précise que les études phases 1 à 4 ont été validées par l'agence de l'eau et souhaite que l'étude soit réalisée sans avenant dans un premier temps.

Monsieur Michel ARMANDI ajoute qu'il est nécessaire de faire confiance aux techniciens par contre il sera nécessaire de discuter des aspects financiers.

Monsieur Cédric L'HENAFF demande si l'option proposé dans l'avenant intégrant des compléments d'expertise hydrogéologique apportés par la ville d'Hyères sera réalisée.

Madame Isabelle MONFORT s'oppose à la réalisation de cette option.

Monsieur Gérard PUVEREL propose de passer au vote.

**LE COMITÉ SYNDICAL,
LE PRÉSIDENT ENTENDU, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
12 voix pour, 8 voix contre**

ADOPTE la proposition d'avenant d'un montant de 8500 € H.T.

POINT 2 : POINT TECHNIQUE ET FINANCIER SUR LES ETUDES EN COURS ET A ENGAGER

Suite à la demande de plusieurs conseillers syndicaux, il semble utile de faire un point technique et financier sur les études engagées et à engager.

L'intérêt des études sera reprécisé accompagné du montant et des subventions accordées par les partenaires techniques et financiers du Syndicat.

Etudes engagées :

- Elaboration du SAGE : de l'état des lieux au choix de la stratégie incluant la finalisation de l'étude des volumes prélevables
- Définition du programme pluriannuel d'entretien, de restauration et de mise en valeur du Gapeau et de ses affluents

- Etude pour la définition d'une stratégie de réduction de l'aléa inondation et détermination des zones naturelles d'expansion des crues
- Dossier de candidature au P.A.P.I. d'intention

Etudes à engager :

- Elaboration du SAGE : rédaction des documents du SAGE (PAGD et règlement)
- Elaboration du SAGE : évaluation environnementale
- Etudes inscrites au PAPI d'intention :
 - Etude SOCLE : Schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (inscrite en 2016)
 - Etude topographique (inscrite en 2016)
 - Etude hydraulique (inscrite en 2017)
 - Etude hydrogéomorphologique (inscrite en 2016)
 - Etude pour l'élaboration d'une stratégie foncière et préparation d'outils de maîtrise foncière adaptée aux projets d'aménagement sur le territoire (inscrite en 2018)
 - Recensement des enjeux en zone inondable (habitats, infrastructures publiques, voies publiques stratégiques, agriculture, industrie, économie, tourisme, réseaux, patrimoine naturel et historique) (inscrite en 2017)
 - Définition des systèmes d'endiguements pertinents au vu de la compétence GEMAPI (inscrite en 2017)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h00

Fait à Pierrefeu-du-var, le

Le Président,

Patrick MARTINELLI

